



**ACADÉMIE
DE NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

 **Panorapresse**
par  **ouest
france**



**ACADEMIE DE
NORMANDIE RECTORAT
DE CAEN**

(communication@ac-caen.fr)



26 juillet 2024



1 document

76_OK_DIEPPE_IL AGRESSE UN ÉLÈVE ET DES MEMBRES DU PERSONNEL ENSEIGNANT DEVANT LE LYCÉE DU GOLF

1



**Dieppe - Il agresse un élève et des membres du personnel enseignant
devant le lycée du Golf**

Les infos Dieppoises, vendredi 26 juillet 2024

Dieppe - Il agresse un élève et des membres du personnel enseignant devant le lycée du Golf

Les infos Dieppoises, vendredi 26 juillet 2024, 656 mots

Le 5 décembre 2023, un homme de 19 ans a agressé un élève et des membres du personnel enseignant du lycée du Golf.

Il a été condamné à six mois de prison avec sursis par le tribunal correctionnel de Dieppe mardi 9 juillet.

Scène de panique le 5 décembre 2023 à proximité du lycée du Golf à Dieppe. Un lycéen est appelé à l'extérieur par une amie qui lui indique par message qu'elle a fait un malaise.

Le jeune homme trouve le message un peu bizarre, mais décide tout de même de sortir pour aller s'enquérir de l'état de cette amie. Il prévient deux assistantes d'éducation qui viennent lui ouvrir le portail. Alors qu'il arrive près de l'arrêt de bus, il voit surgir un individu cagoulé qui le frappe plusieurs fois.

Les assistantes d'éducation agressées

Le jeune lycéen rebrousse chemin et réussit à réintégrer l'établissement scolaire, poursuivi par son agresseur qui s'en prend alors aux assistantes d'éducation, saisissant l'une au col et plaquant la seconde contre la grille et les menaçant de représailles. L'arrivée inopinée d'une patrouille de police met un terme à cette scène de violence. L'individu prend la fuite, mais il sera rapidement interpellé.

Le 9 juillet, il est convoqué à la barre du tribunal correctionnel de Dieppe pour s'expliquer. Sur le banc des parties civiles, le jeune lycéen agressé et l'une des assistantes d'éducation. L'un et l'autre vont expliquer l'émoi suscité par cette agression dont ils n'ont toujours pas compris la raison. Le prévenu lui-même, qui reconnaît l'ensemble des faits et se confond en excuses, a du mal à expliquer ce guet-apens. Il faut toute la patience du président du tribunal et l'aide de son avocat, pour l'amener à en dire un peu plus.

Selon lui, c'est parce qu'il voulait se muer en justicier qu'il s'en est pris à la victime principale. Il soupçonnait celui-ci de tremper dans un trafic de « PTC », Pète au Crâne, une substance que l'on ajoute au produit que l'on trouve dans une cigarette électronique et donnerait des effets 200 fois supérieurs au cannabis. Son propre cousin en ayant été victime, il a décidé un jour où il se trouvait en détresse psychologique de partir en « mission » :

« J'étais très mal psychologiquement. Je consomme régulièrement du cannabis et la veille, j'avais fait une tentative de suicide en avalant une vingtaine de cachets. Je ne sais pas comment je suis arrivé à Dieppe et je ne sais pas pourquoi j'ai voulu m'en prendre spécialement à la victime ».

Une détresse psychologique

L'instruction a montré à quel point ce jeune homme de 19 ans était dans une détresse psychologique malgré une formation solide et une famille qui l'entoure : **« Je pensais que personne ne pouvait me comprendre »**. Pour la substitut du procureur, les faits sont d'une violence extrême et se déroulent dans un contexte rendu particulier par les violences fatales commises à l'encontre de professionnels de l'enseignement. Tenant compte du fait que le prévenu ne présente aucun antécédent judiciaire, elle requiert une peine de huit mois de prison avec sursis, assortis d'un certain nombre d'interdictions : le prévenu ne devra pas contacter les victimes ou se présenter à leur domicile pendant deux ans, il ne devra pas paraître aux abords du lycée pendant un an et il ne devra pas détenir d'arme pendant trois ans.

L'avocat du prévenu insiste sur la situation psychologique dans laquelle se trouvait son client au moment des faits : **« Il a vécu dans une bulle qui le fermait aux autres. Aujourd'hui, vous avez face à vous ce qu'il est vraiment, un jeune homme sage et gentil. »** Le juge veut bien l'entendre, mais suit tout de même les réquisitions en ramenant la peine de prison avec sursis à six mois, mais en confirmant les autres mesures requises par le ministère public.



Le jeune homme de 19 ans a agressé sa victime devant le lycée du Golf à Dieppe.
© © Google Street view